

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'INDRE

Commune de SAULNAY

ARRETE MUNICIPAL 2025-010 du 11 / 09 / 2025

Le Maire du SAULNAY (Indre),

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération 2025-018 du 1^{er} Avril 2025 portant détermination des taux de promotions,

Vu l'arrêté 2025-02 du 07 Janvier 2025 portant établissement des lignes directrices de gestion,

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

A R R E T E

Article 1 :

Pour l'année 2025, le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit :

NOM	PRENOM	GRADE ECHELON ANCIENNETE ACTUELLE	PROMOUVABLE A PARTIR DE
MOULUSSON	SEBASTIEN	Adjoint technique Echelon 7 depuis le 10/06/2023	19/10/2025

Part Hommes/Femmes des agents remplissant les conditions pour un avancement de grade			
	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Agents promouvables (ensemble des agents)	1		1
Agents susceptibles d'être promus	1		1

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à M. le Receveur Municipal, M. le Président du Centre de Gestion de l'INDRE, et notifiée à l'agent.

Fait à Saulnay, le 11 Septembre 2025.

Le Maire, Christian BOISLAIGUE



Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification,
Le 12/09/2025

Reçu notification du présent arrêté
le 12/09/2025
Signature de l'agent,